

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25076622

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

06 JUIN 2025

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0448 444 361**

Nom

(en entier) : **G.M.C.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue du Chauffour 86 à 5190 SPY**

Objet de l'acte : Cession d'actions et transfert du siège social

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2025 A 18 HEURES AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

La séance est ouverte à 18 heures. Il est immédiatement procédé à la formation du bureau qui se compose de :

Monsieur Genot, président qui désigne :

-Madame Massart Christine comme scrutateur,

Par conséquent, la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le bureau étant constitué, Monsieur Genot expose l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

-Cession des actions de madame Massart Christine

-Changement d'adresse du siège social

Le Président de l'assemblée générale ordinaire donne lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite passé au vote des résolutions.

RESOLUTION 1

Cession des actions

A l'unanimité des voix, l'assemblée accorde la cession des actions de Massart Christine (98/200 actions) en faveur de monsieur Genot Claude (102/200).

La cession des actions se fait à titre gratuit.

RESOLUTION 2

Changement d'adresse du siège social

L'assemblée a également décidé à l'unanimité de changer l'adresse du siège social, qui était auparavant située au 86, rue du chauffour, 5190 Spy, pour la nouvelle adresse à la Chaussée de Bruxelles 227/3, 6211 les Bons Villers.

Ces deux résolutions sont approuvées à l'unanimité des membres présents à cette assemblée.

Madame la secrétaire donne lecture du présent procès-verbal et lecture faite, les personnes présentes à cette assemblée générale ordinaire ont signé le procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 30.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2025 - Annexes du Moniteur belge